

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## - ISO-LFD ROULEMENTS S.A.R.L. -

### **ARTICLE 1. OBJET – APPLICATION – VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

1.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des commandes reçues par la société ISO-LFD ROULEMENTS et portant sur des Produits de son catalogue.

Elles prévalent sur toutes autres conditions, en particulier les conditions générales d'achat des clients.

En conséquence, les commandes passées par téléphone, mail, fax ou via le site Internet du Vendeur (double clic sur le bouton „VALIDER LA LIVRAISON“) engagent le Client dès réception de la Commande par le Vendeur et emportent adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, à l'exclusion de tous autres documents.

Des conditions particulières à certains Produits peuvent compléter les présentes CGV. Elles sont alors précisées lors de la présentation du Produit.

1.2. La version des CGV applicable à une Commande, est celle en ligne à la date de la validation de ladite Commande. Cette version des CGV régira le contrat dès sa conclusion et jusqu'à l'extinction des garanties prévues.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses CGV. Toute nouvelle version des CGV sera signalée préalablement sur la page d'accueil du Site Internet du Vendeur.

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation définitive à leur application.

### **ARTICLE 2. PRODUITS**

#### **2.1. Catalogue du Vendeur**

Les Produits mis en vente dans le catalogue du Vendeur sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France.

Si un Produit est retiré du commerce par le Vendeur ou un fournisseur du Vendeur, ce qui l'empêcherait d'honorer une Commande, le Client ne bénéficierait d'aucun recours contre le Vendeur qui s'engage en ce cas à proposer au Client un Produit similaire, dans la même gamme de prix ou, au choix du Client, le remboursement des sommes versées.

#### **2.2. Fiches Produits**

Les caractéristiques essentielles des Produits présents dans le catalogue du Vendeur sont détaillées sous forme de Fiches Produits.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier l'assortiment de produits en fonction notamment des contraintes liées à ses fournisseurs.

Les photographies, graphismes et les descriptions des produits proposés à la vente ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement le Vendeur.

Au cas où un fournisseur modifierait un produit, la représentation graphique de celui-ci ne saurait engager la responsabilité du Vendeur ni-même affecter la validité de la vente.

#### **2.3. Disponibilité des Produits**

Le Vendeur s'engage à honorer les Commandes reçues dans la limite des stocks disponibles.

Les disponibilités affichées sont indiquées à titre indicatif et ne représentent en aucun cas un engagement contractuel.

En cas d'indisponibilité d'un produit commandé, le Vendeur s'engage à en informer le Client dès qu'il en a connaissance par email ou téléphone :

- En cas d'indisponibilité, le Vendeur proposera le remboursement ou un avoir sur l'ensemble de son catalogue. Si le client opte pour le remboursement, le Vendeur l'effectuera sans délai et au plus tard dans les 30 jours. En cas de dépassement de ce délai les sommes sont productives d'intérêts au taux légal.
- En cas d'indisponibilité temporaire, le Vendeur informera le Client du délai dans lequel le produit indisponible pourra être livré et procédera alors à un envoi groupé.

#### **2.4. Tarifs**

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande, exprimé en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande, hors frais de livraison et divers coûts d'exécution.

Les marchandises étant réputées d'importation, leur valeur en euros pourra varier en fonction du cours de l'euro par rapport à la monnaie d'achat à l'importation ou à la vente dès que cette différence atteindra ou dépassera un seuil de 3 %.

Les offres écrites du Vendeur sont valables 3 (trois) semaines.

Les tarifs sont modifiables sans préavis.

### **ARTICLE 3. COMMANDES**

3.1. Les commandes doivent être confirmées par écrit.

Toute commande passée à la société ISO-LFD ROULEMENTS est ferme et définitive et vaut acceptation des présentes CGV.

Toute modification, résolution ou résiliation de commande demandée par le Client doit faire l'objet d'une acceptation écrite de la société ISO-LFD ROULEMENTS.

3.2. Le contrat sera formé par l'acceptation écrite du Vendeur de la commande reçue du Client. Il pourra conditionner son acceptation au versement d'un acompte ou à la constitution de garanties.

Conformément aux dispositions de l'article L 122-1 du Code de la Consommation, le Vendeur pourra refuser la commande en invoquant un motif légitime, lequel pourra être notamment justifié par les éléments suivants :

- . Anomalie sur le Bon de Commande
- . Refus de paiement
- . Retard de paiement pour les Commandes précédentes
- . Indisponibilité des Produits

L'Acceptation du Bon de Commande ou le refus de la commande sera notifié par le Vendeur au Client, par tout moyen à sa disposition.

3.3. La société ISO-LFD ROULEMENTS étant une société de distribution, il appartient au Client de définir lui-même ses besoins et de vérifier les compatibilités des produits commandés. Le Client est donc seul responsable du choix des Produits commandés.

3.4. Le Vendeur ne saurait être tenu responsable d'éventuelles erreurs de saisie par le Client ni des conséquences en termes de retard ou d'erreurs de livraison. Ainsi, si la livraison ne peut pas avoir lieu à cause d'une erreur de saisie par le Client, les frais de réexpédition seront à sa charge. En outre, le Client s'interdira toute réclamation du fait du dépassement des délais de livraison.

3.5. En cas d'erreur dans la transcription (affichage) des prix sur le site de la Société ISO-LFD ROULEMENTS, la vente sera réputée ne pas avoir été conclue au prix erroné.

Le Client recevra un rectificatif de commande avant la livraison des marchandises, afin de régulariser l'erreur d'affichage du prix. Le Client devra valider le rectificatif auprès de la société ISO-LFD ROULEMENTS à réception de celui-ci.

3.6. L'indisponibilité d'un produit, dû soit à une rupture de stock, soit à sa suppression du catalogue du Vendeur, ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de la société ISO-LFD ROULEMENTS. Seuls les produits disponibles seront donc livrés et facturés.

### **ARTICLE 4. COMMANDE PAR INTERNET**

#### **4.1. Création d'un compte**

Lors de sa première commande, le Client doit créer un compte sur le Site Internet du Vendeur. Il devra pour ce faire accepter de fournir les informations qui lui sont demandées et s'engage sur la véracité de ces dernières :

- Nom et prénom/dénomination sociale
- Numéro RCS
- Adresse
- Téléphone
- Adresse électronique
- Type de carte de paiement (numéro de carte, date d'expiration et cryptogramme)

Le Vendeur propose au Client de créer un mot de passe, qui peut être modifié sur son espace personnel. Lors de chaque visite, lorsqu'il accèdera à des données personnelles, ou lorsqu'il passera une commande, le Client devra s'identifier au préalable par son identifiant et son mot de passe.

Les identifiants, codes d'accès sont strictement confidentiels et ne doivent en aucun cas être remis à des tiers. Le client est seul responsable de la gestion de ces accès et en cas d'usurpation d'accès, la société ISO-LFD ROULEMENTS décline toute responsabilité.

Le Vendeur ne saurait être mis en cause et tenu pour responsable des conséquences de tous événements échappant à sa volonté, notamment cas de force majeure, qui tendraient à retarder ou empêcher la passation de la commande en ligne.

#### **4.2. Contrat en ligne**

L'ensemble contractuel est formé par les éléments suivants :

- Les CGV
- Le bon de commande
- L'acceptation de la commande
- La facture

et forme un tout indissociable, à l'exclusion de tous autres documents.

Le contrat de vente en ligne sera définitivement conclu à l'issue des étapes suivantes :

- Lecture et validation par le Client des présentes CGV
- Fourniture de l'ensemble des renseignements nécessaires à l'établissement du bon de Commande
- Validation de la Commande par le Client
- Validation du paiement
- Acceptation du Bon de Commande par le Vendeur

A chaque étape, il sera demandé au Client de confirmer les données par un „double clic“ qui conformément aux dispositions de la Loi du 13 Mars 2000 et de la Loi du 21 Juin 2004 marque son acceptation irrévocable aux termes qui lui sont proposés.

L'acceptation ou le refus de la Commande par le Vendeur, pour motif légitime tels que définis à l'article 3.2 des CGV, sera confirmée par voie d'email.

#### **4.3. Consultation du contrat en ligne**

Le Client dispose d'un espace personnel sur le Site Internet du Vendeur, identifié par son identifiant et son mot de passe, lui permettant de consulter et d'imprimer l'ensemble des documents contractuels le concernant.

### **ARTICLE 5. LIVRAISON**

#### **5.1. Modalités**

La livraison s'effectue conformément à la commande.

Le Vendeur propose à ses Clients d'être livrés soit par service colis jusqu'à 30 kg, soit par camion pour un poids supérieur.

Le Client est livré à l'adresse indiquée sur le bon de commande, par le transporteur. En cas d'absence, le Client ou le destinataire du produit commandé reçoit un avis de passage du transporteur, ce qui lui permet de retirer les produits commandés, pendant un délai de quinze jours.

Les produits peuvent également être retirés aux entrepôts du Vendeur, mais ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Dans l'hypothèse d'une mise à disposition chez le Vendeur, le Client s'engage à prendre livraison dans les 15 jours.

Passé ce délai, le Vendeur pourra considérer que la vente est résolue de plein droit sans qu'il soit nécessaire d'une mise en demeure préalable : cette résolution entrainera à son profit une indemnité forfaitaire de 70 % de la commande HT, sans préjudice d'une demande de réparation d'un préjudice plus important.

#### **5.2. Délais**

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont fonction des possibilités d'approvisionnement. Le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons globales ou partielles.

En cas de livraisons échelonnées le non respect d'une date de livraison n'affectera en rien le droit pour le Vendeur d'effectuer les livraisons suivantes telles qu'elles ont été convenues avec le Client.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages intérêts ni annulation des commandes en cours.

Néanmoins, si deux mois après la date indicative de livraison le produit n'a pas été livré, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie ; le Client pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages intérêts.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le Vendeur de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, les catastrophes naturelles, l'impossibilité pour lui-même d'être approvisionné.

En cas de non-réception d'un colis dans les délais indiqués, une enquête est menée auprès du transporteur et peut prendre plusieurs jours. Durant cette période, aucun remboursement ou renvoi ne pourra être effectué.

La livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers le Vendeur.

### 5.3. Réception

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent ainsi que la conformité de la marchandise livrée au moment de la livraison avant de signer le bon de livraison.

Cette vérification est considérée comme effectuée dès lors que le Client ou une personne autorisée par elle, a signé le bon de livraison.

Le Client doit donc ouvrir le colis afin de contrôler l'état du produit. Si le produit n'est pas conforme (abîmé, rayé, mauvaise référence), le Client doit :

- ▶ **Livraison par service colis**
  - signaler les dommages constatés, effectuer toutes réclamations et réserves, et refuser la marchandise en émettant immédiatement un constat d'anomalie auprès du service colis.
  - signaler ces incidents à ISO-LFD ROULEMENTS.

- ▶ **Livraison par un transporteur**
  - refuser la marchandise
  - cocher la case COLIS REFUSE sur le bon de livraison.
  - sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les huit jours de la réception des produits.

Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées.

Le Client ne doit en aucun cas procéder à une modification du produit livré sauf à renoncer à la garantie offerte et à la possibilité de retour au fournisseur.

### 5.4. Retour de marchandises

En dehors de l'exercice du droit de rétractation du client défini à l'article 6 qui suit, le Vendeur n'accepte aucun retour de marchandises sans l'avoir préalablement autorisé.

Tout retour de marchandises non accepté sera tenu à la disposition du Client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir.

Les frais et les risques du retour sont à la charge du Client, quel que soit le motif du retour.

Les marchandises ayant fait l'objet d'un accord de retour sont renvoyées dans les huit jours de cet accord, accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis.

Le Vendeur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits livrés dont le vice apparent ou le défaut de conformité aura été dûment constaté dans les conditions ci-dessus. Il pourra émettre un avoir si le remplacement du produit par un produit identique ou similaire n'est pas possible.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée au Vendeur du fait du retour accepté de la marchandise.

### 5.5. Remboursement

Le Vendeur remboursera le prix des marchandises retournées au Client dans les 30 jours suivant la réception des marchandises retournées par le Client.

## ARTICLE 6. DELAI DE RETRACTATION

### 6.1. Modalités

Conformément aux dispositions de la loi n° 2014-344 relative à la consommation du 17 mars 2014, en cas de commande passée par le Client sur le site Internet du Vendeur, le Client dispose d'un **délai de rétractation de 14 jours** qui commence à courir le jour de la livraison du dernier produit commandé.

Ce droit de rétractation n'est opposable au Vendeur que :

- Si le Client est un particulier
- ou si le Client est un professionnel employant moins de 5 salariés et que la marchandise commandée n'entre pas dans le champ de son activité principale.

### 6.2. Retour de marchandises

Le Client devra renvoyer les marchandises livrées dans les 14 jours suivant la réception du dernier produit commandé, accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis.

Les frais et les risques du retour sont à la charge exclusive du Client.

### 6.3. Remboursement

Le Vendeur remboursera le prix des marchandises retournées et les frais de leur livraison initiale au Client dans les 14 jours suivant la réception des marchandises retournées par le Client.

## ARTICLE 7. TRANSFERT DES RISQUES

Toutes les marchandises sont vendues départ entrepôt et voyagent donc aux risques et périls du Client, même si le moyen de transport dépend du Vendeur et ce, quel que soit le mode de transport (franco port ou port dû) et le lieu de livraison.

En cas d'avaries ou de manquements il appartient au Client de faire toutes les constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée AR auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises.

Le Vendeur pourra être mandaté par le Client pour assurer les marchandises à livrer en son nom et pour son compte, les frais y afférents demeurant à la charge exclusive du Client.

## ARTICLE 8. PAIEMENT

**8.1.** Toutes les factures sont payables au siège social du Vendeur.

Sauf convention contraire, les factures sont payables à réception de facture. Si des délais de règlement sont consentis, ces délais courent à compter du jour de l'expédition de la marchandise par le Vendeur.

Il est souligné que selon les usages commerciaux, un délai de 8 (huit) jours est prévu pour le retour accepté d'un effet de commerce. Le non-retour dans ce délai entraînera l'exigibilité d'un règlement comptant et la suppression des facilités de règlements accordées.

Le règlement s'apprécie au jour de la disponibilité des fonds sur le compte du Vendeur. En cas de retard de paiement, ou de non-retour d'un effet accepté sous huitaine de sa remise à cet effet, le Vendeur pourra suspendre le service de toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute commande de matériel spécial devra faire l'objet d'une facture pro forma et du versement d'un acompte de 30 % à la commande, qui restera acquis au Vendeur. La commande ne pourra être annulée qu'en fonction de l'état de la fabrication ou de l'importation.

**8.2.** Le Vendeur ayant le statut de grossiste, toute commande d'un montant inférieur à 75 (soixante quinze) euros sera facturée à cette valeur sans qu'aucune facture d'un montant inférieur puisse être établie.

**8.3.** En cas de retard de paiement, le Vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, le défaut de paiement à son échéance d'une facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture, l'application de pénalités de retard calculées comme suit : Taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, à valoir sur le montant TTC de la facture impayée à son échéance.

Ces pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises au Vendeur sans formalité ni mise en demeure préalable.

**8.4.** La vente sera résiliée de plein droit quarante huit heures après une mise en demeure de payer restée infructueuse.

La résiliation frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes en cours qui deviendront immédiatement exigibles.

De même lorsque le paiement est échelonné, le non paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette sans mise en demeure préalable.

Tout acompte versé par le Client restera acquis au Vendeur à titre d'indemnisation forfaitaire sans préjudice de toute autre voie d'action.

Le Vendeur se réserve le droit à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond de découvert et d'exiger certaines garanties.

**8.5.** Tout retard de paiement entraînera également l'application de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 (quarante) euros.

Si les frais de recouvrement sont finalement supérieurs à cette somme, une indemnité complémentaire pourra être demandée sur justificatifs.

## ARTICLE 9. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La propriété des biens vendus ne sera transférée au Client qu'une fois effectué le paiement intégral du prix.

Le Client a la garde et la responsabilité des produits commandés dès leur réception et devra faire assurer ceux-ci contre pertes et dégâts ou procéder, en cas de destruction partielle ou totale, à leur remise en état, à leur remplacement ou à leur paiement intégral.

Le Client s'interdit, avant le complet paiement des produits commandés de les modifier ou de les incorporer à des matériels par opération de montage, de les revendre ou de conférer à quiconque un droit ou une sûreté sur ces biens à quelque titre que ce soit, ainsi qu'à opérer une quelconque transformation sans l'accord préalable et écrit du Vendeur.

Le Client ne pourra faire échec à l'application de la présente clause en soutenant que les produits commandés ont été incorporés dans un autre matériel ou transformés. Les pièces devront être démontées par le Client et restituées à ses frais et en parfait état au Vendeur.

La simple remise d'effets de commerce ou d'autres titres créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement. Les marchandises encore en possession du Client lors de l'exercice de la présente clause seront présumées être celles non encore payées.

Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, les risques de perte, de vol ou de détérioration des marchandises sont à la charge exclusive du client dès que les marchandises sont mises à disposition.

En cas de saisie diligentée par des tiers ou en cas de procédure collective ouverte à son profit, le Client est tenu d'aviser le Vendeur sans délai afin que le Vendeur puisse exercer son droit de revendication.

Le Vendeur adressera au Client un avoir, sous déduction des éventuelles pertes de valeur subies par la marchandise restituée, ces pertes étant calculées depuis la date de réception par le Client à raison du montant des intérêts de retard dont le calcul est précisé à l'article 8.3 des présentes CGV, majorés d'une somme forfaitaire de 10 % du prix de vente unitaire de ladite marchandise, pour inspection, emballage et remise en stock.

## ARTICLE 10. GARANTIE

Le Vendeur garantit le Client contre tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication des produits livrés pendant une durée de 12 (douze) mois à compter de la date de livraison.

Les dommages occasionnés au produit fourni, en raison d'une mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure, sont exclus de la garantie.

Compte tenu de la complexité technique des matériels servis et du caractère de particulière précision de leur fabrication et de leur montage, aucune présomption de connaissance de la part du Vendeur d'éventuels vices ou défauts cachés ne peut s'appliquer.

Le vendeur exclut notamment et de façon non limitative toute responsabilité au titre de dommages indirects, coûts induits, amende ou sanction financière de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits le Client devra informer le Vendeur par écrit dans un délai maximum de 12 (douze) mois à compter de la découverte du vice caché.

Après avoir donné son accord sur le bénéfice de la garantie, et selon la gravité du dommage, le Vendeur remplacera les produits jugés défectueux ou les fera réparer, à charge pour le Client de retourner les produits défectueux au Vendeur, dans les conditions de l'article 6.2 des présentes CGV.

## ARTICLE 11. CONTESTATIONS - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont déclarées non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Pour tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seul le Tribunal de Commerce du lieu du siège social du Vendeur sera compétent, ceci même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs et ce nonobstant toute clause contraire.

Le droit français est le seul applicable.